

Incinération des déchets : les dernières notes ?

« En sortant le 2 avril, son dernier rapport officiel sur les impacts sanitaires de l'incinération, l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS) ne peut que glacer d'effroi les populations qui ont vécu et qui vivent à proximité des incinérateurs. Plus que d'autres, les Alsaciens se sentent particulièrement concernés puisque le rapport fait état de conclusions relatives aux registres des cancers de plusieurs départements dont les deux départements alsaciens.

Cette fois-ci...

Cette fois-ci, il n'est plus question de tourner autour du pot : « L'incinération des déchets ménagers tue ! ». Malheureusement, si la présence des incinérateurs est indiscutablement mise en cause, l'INVS ne dispose pas des éléments permettant de préciser le type de molécules chimiques, nées de la chimie du feu incinérateur, qui induit cette augmentation dramatique des cas de cancers. Si chacun est en droit de suspecter une cinquantaine de substances connues et identifiées, dont les PCB, Furanes et dioxines, il est impossible d'évacuer du champ de toxicité les 2000 autres substances issues de l'incinération des déchets qui n'ont fait l'objet d'aucune recherche de toxicologie, et qui de ce fait ne peuvent être soumises à aucune détection, ni aucune filtration spécifiques.

Des normes techno-économiques

M. Jean Untermeyer, professeur de droit à l'université de Lyon, a démontré que les normes en vigueur pour cadrer les performances de filtration des incinérateurs, ne sont que des normes techno-économiques, et non pas des normes sanitaires. Sous l'éclairage de cette réalité, le rapport de l'INVS prend une dimension tout à fait particulière, car rien ne dit que les mises aux normes technologiques des incinérateurs, restreintes à une petite cinquantaine de substances identifiées, soient en mesure d'atténuer de quelque façon que ce soit, la dramatique vérité sanitaire de l'incinération qui vient d'être révélée.

Un moratoire

Derrière Dominique Belpomme, cancérologue, et J. Michel Calut, 3 000 médecins français viennent de réitérer leur demande de moratoire sur tout nouveau projet d'incinérateur. Malgré cela la connivence entre les acteurs économiques privés et certains acteurs politiques dominants, permet, contre vents et marées, de placer de nouvelles notes sur les portées musicales de la danse macabre de l'incinération.

Plus une priorité

Pourtant la masse des déchets ménagers baisse de 2 % chaque année, le grenelle de l'environnement demande la réduction à terme de 15 % de l'incinération des déchets, et le président de la République déclare que l'incinération n'est plus une priorité. L'éco-conception des emballages, liée au tri, au compostage ou à la méthanisation des bio-déchets, sont autant de comportements qui condamnent l'incinération et son cortège de cancers. N'est-il point temps de mettre un point final à cette dramatique histoire de l'incinération, puisqu'il semble être question d'initier des politiques de développement durable ?

Dany Dietmann, maire de Manspach.